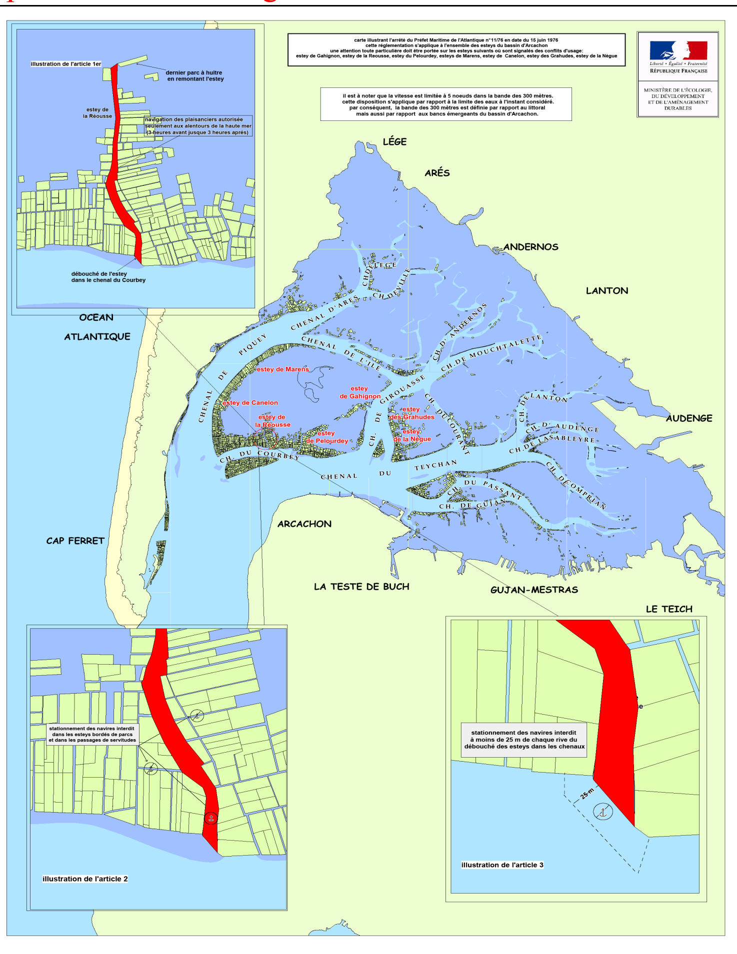
# <u>*CHARTE DES NAVIGATEURS DU BASSIN D' ARCACHON*</u>

Le bassin d' Arcachon est un territoire d'une grande richesse naturelle : flore et faune aquatique, semi-aquatique et terrestre y trouvent un extraordinaire lieu de vie. L'activité de navigation doit faire preuve d'un grand respect vis-à-vis de cette lagune afin de préserver ce site très remarquable sur le plan écologique.

Je m'engage à connaître la législation applicable et à respecter les préconisations en vigueur.



1.**<u>je gère mes déchets</u> :**

- Je ne déverse aucun produit toxique dans le milieu (hydrocarbures, peintures, batteries usagées, piles usagées) car ils ont des effets irréductibles sur la vie aquatique. Je dépose l'ensemble de ces déchets dans des conteneurs prévus à cet effet.

- Je ne rejette pas les eaux noires (celles qui proviennent des toilettes) dans le milieu aquatique. Elles sont susceptibles de représenter un problème sanitaire en raison des germes pathogènes qu'elles peuvent contenir.

    - ***Conscients de l'impact des eaux noires sur le milieu aquatique****, j'observe les règles de bonne pratique suivantes :*
    - ***J'utilise les toilettes à terre plutôt que celles du bord***
    - *J'équipe mon bateau en système de rétention ou de traitement*
    - *J'utilise les toilettes et bacs de rétention conformément à leur mode d'emploi. Je les entretiens régulièrement en vue de leur bon fonctionnement.*
    - *Je ne me débarrasse jamais de solvants, de détergents, produits à base d'hydrocarbures et autres polluants dans mes toilettes.*

- Je ne jette pas mes déchets ménagers à l'eau, sur le littoral ou sur les berges. La règle générale est que les déchets doivent être déposés au port dans les installations prévues à cet effet.

    *Règles de bonne pratique à observer (le principe des 3R) :*
    - *réduire : limiter le nombre d'emballages*
    - *recycler*
    - *réutiliser, de nombreux produits peuvent être utilisés comme contenants.*

- J'apprends à gérer les eaux grises : eaux de lavage et de lessivage. Elles génèrent une pollution de type chimique

en raison des substances actives de détergents qu'elles contiennent.

*Règles de bonne pratique à observer :*

- *Je me dirige vers des produits détergents et d'hygiène 100 % biodégradables à base de produits naturels.*
- *Je n'utilise jamais de détergents à base d'ammoniaque, de sodium, de solvants chlorés, des distillats de pétrole ou de la potasse.*
- *Je fais ma vaisselle à terre ainsi que mes lessives et autres nettoyages dans des installations à terre prévues à cet effet. Je n'hésite pas à demander qu'elles soient adaptées et bien tenues.*
- *J'utilise les détergents et produits de toilettes en très petite quantité. Le nettoyage d'un bateau, même petit, peut polluer beaucoup d'eau.*

## 2. Je gère les rejets d'hydrocarbures de mon navire

• les émissions des moteurs marins :

J'entretiens bien mon moteur et je l'utilise de façon raisonnée dans le but de limiter les émissions dans l'atmosphère et dans l'eau.

• Les eaux de fond de cale et autres rejets :

Je collecte les eaux de cale de manière adaptée. Des solutions existent : du simple tissu absorbant au séparateur élaboré. Je consulte le centre d'entretien.

• Les débordements à l'avitaillement :

Des systèmes anti-débordement existent sur le marché. Ils sont adaptables sur des bateaux existants et leur prix est abordable.

## 3. J'ai une attitude responsable pour l'entretien de mon bateau :

- le carénage et les peintures anti-salissures (antifouling). Ces peintures sont destinées à empêcher les organismes marins de se fixer sur la coque des navires.

(Pour rappel, la législation européenne interdit l'utilisation de peintures à base d'organostanniques (TBT) pour les bateaux de moins de 25 mètres. Le TBT ou le trybothylétain est un biocide agressif qui tue les organismes vivants).

a. le lavage de la carène : ce travail régulier peut être réalisé à partir d'une éponge et permet d'enlever le film dit « gras » de couleur beige, gluant, constitué des premiers végétaux installés sur la carène et empoisonnés par la peinture antisalissure. Cette opération peut être réalisée au port car ne disperse pas d'agent actif.
b. Ponçage de la carène et le décapage de toutes les peintures : le ponçage de la carène est un travail effectué avec un abrasif à l'eau, enlève un peu de peinture antisalissure. Le décapage de toutes les peintures est un travail effectué sous haute pression. Cette opération génère une eau qui contient des résidus des peintures primaires de protection et antisalissure. Dans ces deux cas, j'utilise les aires de carénage et installations prévues à cet effet.

## 4. <u>Sur le plan d'eau, j'apprends à respecter les autres :</u>

•Je respecte les autres usagers du plan d'eau et je fais preuve de courtoisie à l'égard des professionnels de la pêche, des ostréiculteurs, des chasseurs, des autres pratiquants de loisirs nautiques…

•Je limite les pollutions sonores (moteurs, coques, bruits des télévisions, des radios, …)

*Règle de bonne pratique* :

*Je ne laisse pas tourner les moteurs inutilement au port et aux mouillages.*

*Je vide les boites à eaux des jets ski à l'extérieur et non sur le plan d'eau.*

•Je gère ma vitesse. La réduction de vitesse est facteur de sécurité, de sérénité pour tous les usagers, et de protection pour les milieux.

*Règles de bonne pratique :*

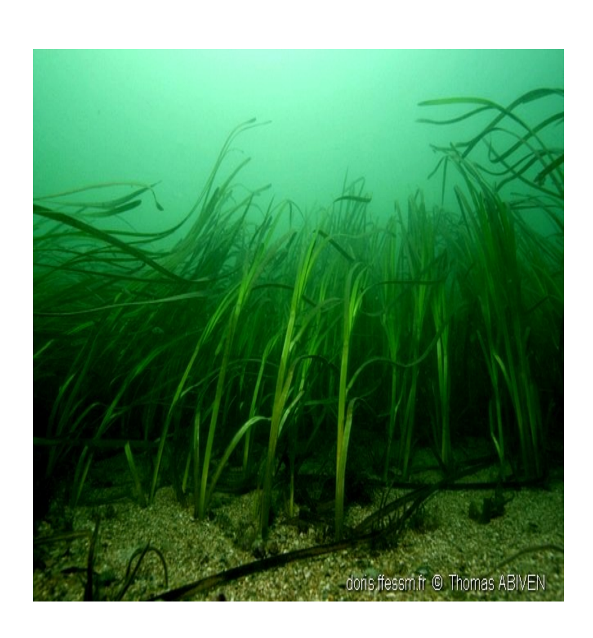
*a. Je limite ma vitesse à proximité des zones écologiquement sensibles, en minimisant les remous, je diminue les risques de destruction des nids, de couvée et d'habitats aquatiques.*

- Je propose mon aide aux autres navigateurs. L'entraide est une tradition maritime, la « solidarité entre gens de mer », est un devoir moral et une obligation légale dont l'inobservation est condamnable pénalement.

5. **Sur le plan d'eau, j'apprends à respecter les sites sensibles :**

   a. J'observe les animaux, oiseaux et mammifères marins, avec respect sans les déranger.
   b. Je ne piétine, ni ne cueille les herbes marines ou les végétaux des zones émergées, j'observe les organismes dans leur milieu naturel , plutôt que de les collectionner.
   c. Je limite mes prélèvements sur le milieu naturel, je ne pêche que ce qui m'est strictement nécessaire, dans le cadre de la législation applicable. En aucun cas, je ne commercialise le produit de ma pêche.
   d. réserve naturelle du banc d' Arguin : j'évite toute forme de perturbation et de dégradation. Je respecte les limitations de vitesse. Le banc d' Arguin est un remarquable site de nidification, d'hivernage et une importante halte migratoire. Je fais preuve de discrétion. J'observe les mêmes règles de non perturbation et de non dégradation au niveau de la réserve naturelle des Prés Salés d'Arès et de Lège.

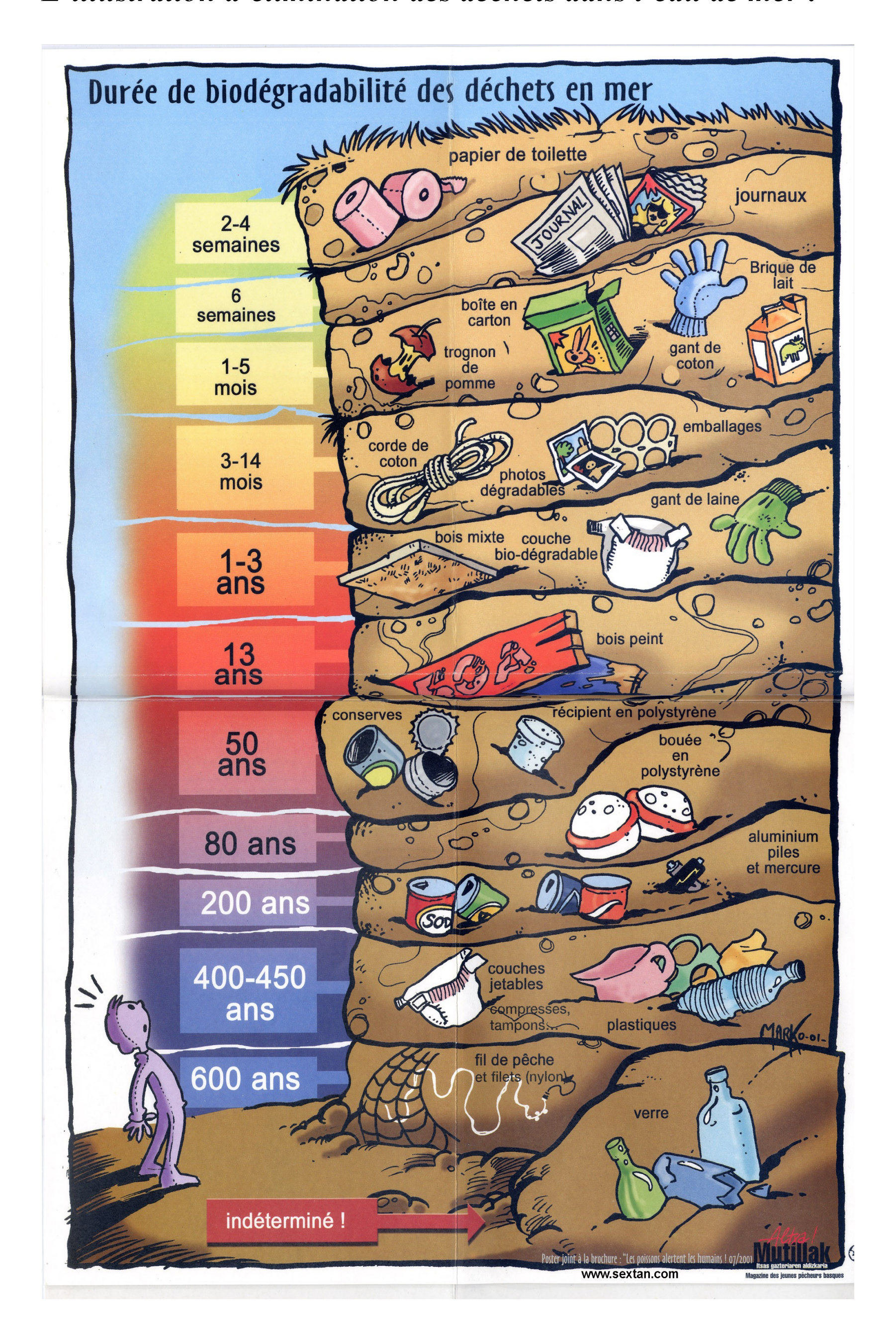
e. Esteys (petits chenaux de navigation) : ces escales de navigation sont fragiles. Je connais et j'applique les prescriptions en vigueur.
f. Delta, prés salés, marais : interfaces entre la mer et l'eau douce, ces espaces sont fragiles. Je les préserve.
g. Herbiers : les herbiers des zostères sont vitaux pour la faune du bassin. Je ne mouille pas l'ancre à cet endroit. Je ne mouille pas au niveau du chenal de Courbey.




**6. <u>Sur le plan d'eau, j'encourage les comportements vertueux :</u>**

h. je m'engage à faire connaître cette charte auprès des autres navigateurs.
i. Je signale aux autorités compétentes toute pollution ou atteinte à l'environnement que je constate.

*L’illustration d’élimination des déchets dans l’eau de mer :*



## 7.<u>En mer, je connais les numéros d'urgence :</u>

| | |
|---|---|
| CROSS ETEL (sauvetage et météo) | VHF canal 16 / 1616 depuis un portable / 02-97-55-35-35 |
| LPO (ligue de protection des oiseaux), je contacte ce numéro en cas d'oiseau en détresse | 05-56-26-20-52 |
| Centre des mammifères marins de la Rochelle, je contacte ce numéro en cas de mammifère marin échoué | 05-46-44-99-10 |